



Notre bureau d'études, composée de 2 dessinateurs projeteurs réalise les plans nécessaires aux projets en cours en phase conception, avec la possibilité d'un rendu 3D et en phase réalisation.

Tout débute par un relevé sur site suivi d'une réalisation d'esquisse et l'élaboration d'un Avant Projet Sommaire.

Les dossiers administratifs sont ensuite gérés en direct avec les autorités compétentes (Autorisation Travaux, déclaration préalable, demande d'enseigne, demande d'occupation des sols).

Un Avant Projet Définitif peut alors être édité suivi d'un Dossier Consultation des Entreprises avec la réalisation des plans de conception.